



Assemblée générale ordinaire (AGO) du 27 février 2020

L'Assemblée se tient à Balaruc-Le-Vieux.

Le président ouvre la séance à 18 h 40.

54 membres sont présents ou représentés (14 présents, 40 procurations)

Les feuilles de présence sont signées par les présents et mandataires.

I. Rapport moral du président

L'association Med d'Oc Solidaire compte 112 membres.

Après avoir rappelé le premier objectif de l'association qui est d'envoyer des binômes d'internes en médecine française au contact de malades à Madagascar, le président fait le point sur les démarches accomplies ou en cours :

- En France

Au cours des 6 mois d'existence de l'association, le bureau s'est mobilisé pour mettre en place les accords nécessaires pour mettre en œuvre son objet :

- Le président a présenté à la fin de l'été le projet au professeur Philippe LAMBERT responsable de la coordination interrégionale de la formation des médecins généralistes.
- Un accord a été passé entre l'association et la faculté de médecine de Montpellier pour proposer 2 postes de stage pour les étudiants de médecine générale en 9^{ème} et dernière année d'étude. Ces stages d'une durée de 6 mois seront validant dans le cursus normal des études des futurs médecins
- Un accord a été obtenu de l'ARS pour financer les étudiants lors de ce stage
- Le président est allé faire une présentation du projet à l'ensemble des étudiants entrant en 2^{ème} année du troisième cycle afin qu'ils puissent prévoir ce stage l'année suivante. A la suite de cette présentation, 8 étudiants se sont portés candidats, 5 répondant au critère d'éligibilité ont été retenus.

Med d'Oc Solidaire a par ailleurs adhéré à l'association FACT-MADAGASCAR, organisme franco-malgache dont la vocation est d'aider de (petites) associations œuvrant à Madagascar à monter des dossiers de financement.

Le secrétaire a rendez-vous à Paris avec Fact-Madagascar le 9 mars.

- À Madagascar

- 3 membres du CA étaient à Madagascar en novembre 2019; au cours de ce voyage, ils ont rencontré la directrice de l'Agence régionale de santé du district de Diégo-Suarez, les 2 médecins responsables des Centres de Soins de Base (CSB) du district, (c'est à dire les dispensaires) ainsi que la directrice de l'hôpital de la ville.
Tous ces contacts ont été très positifs, notre projet a le soutien des autorités sanitaires malgaches.
- Nous avons visité 5 dispensaires (CSB) parmi les 24 que compte le district afin de bien évaluer les problèmes d'intendance auxquels il faudra penser lors des missions futures, déplacements, logement, accueil des malades...
- Un dispensaire méritera une attention particulière du fait de son isolement et de l'indigence de la population locale, celui des îles Mitsio.
- Lors de notre rencontre avec Le docteur **Lalie RAHARIMAMONJY**, responsable du partenariat avec les ONG au ministère de la santé à Antananarivo, elle nous a informés de l'impossibilité d'obtenir un "accord de siège" du fait que notre association n'avait pas 3 ans d'existence. Elle nous a invités à nous rapprocher d'une autre association pour pouvoir entamer notre activité sous son parrainage.
Sur les conseils de Fact Madagascar nous avons pris contact et signé une convention de partenariat avec l'ONG "A.R. Mada" implantée dans le pays depuis de nombreuses années, ce qui nous permet d'opérer à Madagascar dès à présent.

- Nous avons loué un appartement pour stocker du matériel acquis et amené sur place (tentes, tables chaises...) et du matériel médical.
Cet appartement servira de logement aux internes en mission, il est situé en centre ville de Diego-Suarez et présente toute garantie en terme de sécurité.

II. Rapport financier

En l'absence du trésorier, empêché, le secrétaire présente les comptes arrêtés au 31 décembre 2019 :

	Entrées	Sorties
Cotisations et dons	5050, 00	
Achat matériels		650, 00
Fournitures de bureau		172, 56
Indemnités représentants		205, 80
Frais de banque		46, 20
Frais d'établissement		44, 00
Frais divers		400, 00
Total	5050, 00	1518,56
<u>Solde</u>		<u>+ 3531, 44</u>

L'A.G. est appelée à voter le quitus
 contre 0
 abstention 0
 pour 54

Les comptes de l'exercice 2019 sont validés.

III. montant des cotisations 2020

Le président propose de fixer la cotisation annuelle de l'exercice 2020 à
25 € par personne (membre actif)
 100 € (membre bienfaiteur).

La proposition est mise au vote
 contre 0
 abstention 0
 pour 54

La résolution est adoptée.

IV. échanges avec la salle

Mr Jean Beille, soulève la question de l'assurance Responsabilité Civile de l'association.
 De fait, le sujet est important et la question est double :
 Responsabilité Civile médicale des internes et des bénévoles dans leurs tâches de soins,
 Responsabilité propre de l'association vis à vis des internes et des bénévoles envoyés en mission.

Le secrétaire (spécialiste en assurance) a rencontré plusieurs assureurs à Paris lors de la "journée des associations" en décembre et va interroger notre partenaire "A.R. Mada" sur ces 2 points; il doit également contacter le CHU de Montpellier pour préciser dans quelle mesure la R.C. médicale des internes serait couverte par l'hôpital.

Les contrats utiles seront souscrits avant la première mission.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 19 h 15'

Le secrétaire, Benoit Héran